VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 11

SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES REFUGIES ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, LA PREFECTURE DU PUY-DE-DOME ET LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES REFUGIES

Rapporteur : Madame Sylviane TARDIEU

Chaque année, la France s'honore d'accueillir, en application des conventions internationales qu'elle a signées, des hommes, des femmes et des enfants victimes de persécution ou d'atteinte à leurs droits fondamentaux dans leur pays. Ainsi en 2018, notre pays a accueilli plus de 40 000 personnes réfugiées à qui elle a offert une protection.

La stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, validée lors du Comité Interministériel à l'Intégration du 5 juin 2018, est un cadre fort pour coordonner les actions menées en faveur de ces nouveaux arrivants. Pilotée par le Délégué Interministériel à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés, cette stratégie permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'agir sur l'ensemble des domaines : accès aux droits, à l'emploi, au logement, mais également accès à la culture, au sport, etc.

Cependant, l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ne seraient pas possible sans la mobilisation des élus et des collectivités locales : accompagnement au quotidien, scolarisation des enfants, apprentissage du français ou actions de parrainage. Le gouvernement a souhaité soutenir cet engagement en prévoyant, dans la stratégie nationale du 5 juin 2018, la signature de **contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés proposé à 10 grandes villes ou métropoles, permettant à celles-ci de bénéficier de la D.I.A.I.R d'un budget de 300 000€ en 2019, reconductible en 2020 et 2021** (sous réserve de la Loi de finances), afin de financer des actions de diagnostic, de coordination, de formation et de soutenir des actions ciblées exclusivement au profit des bénéficiaires de la protection internationale (protection subsidiaire et réfugiés).

La Ville de Clermont-Ferrand considère que la question des migrants oblige les grandes villes, à se saisir du sujet car il les concerne au quotidien et représente un enjeu humanitaire majeur pour les prochaines décennies. D'autant que, dans les faits elles contribuent bien souvent à la recherche des solutions notamment d'hébergement, et qu'elles se retrouvent en première ligne pour apaiser les difficultés entre les pressions migratoires et le droit de l'asile.

C'est notamment la raison pour laquelle Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont déposé une candidature commune qui a été retenue pour l'AMI « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord », marquant ainsi leur volonté de développer des solutions pérennes de retour au logement des personnes sans domicile fixe et de faire évoluer structurellement les dispositifs existants. La ville de Clermont-Ferrand a décidé compte tenu de ses compétences et de ses politiques publiques, de soutenir la démarche de la Métropole et du Département et de mobiliser autant que de besoin, ses dispositifs qui peuvent favoriser la mise en œuvre de la démarche.

Clermont Ferrand et l'Auvergne ont été historiquement des terres d'accueil et d'intégration, et les valeurs d'humanisme et d'asile doivent continuer à être partagées, car si la réduction des délais d'examen des demandes d'asile contribue significativement à la maîtrise des flux, comme le savent bien les acteurs de l'asile et de son accompagnement, le bon accueil permet de mieux intégrer afin d'éviter des difficultés qui pèsent sur la société tout entière.

Ainsi, sous l'impulsion de la DIAIR et avec son soutien de la Préfecture du Puy-de-Dôme, **la Ville de Clermont-Ferrand a donc souhaité s'engager dans une démarche de contractualisation avec l'Etat** qui permette la mobilisation des acteurs publics et privés locaux, sur différentes thématiques : la formation linguistique, l'emploi et la formation, l'accompagnement, la scolarité et l'accès aux droits, le logement, notamment pour les moins de 25 ans, la santé notamment mentale et le lien social.

Pour l'élaboration du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés des groupes de travail autour des thématiques ci-dessus exposées, ont été constitués. Ils ont réuni les acteurs publics et privés présents sur la Ville de Clermont-Ferrand et agissant déjà directement ou indirectement pour l'accueil et l'intégration des réfugiés. Il s'est agi d'une part, de réaliser un premier état des lieux de l'existant, d'autre part, d'arrêter la liste des actions et dispositifs de droit commun à mobiliser, et enfin, de déterminer les premières pistes d'actions complémentaires à mettre en place dans le cadre de la contractualisation pour renforcer localement l'accueil et l'intégration des réfugiés, grâce aux moyens financiers attachés à la contractualisation.

A partir des thématiques ci-dessus listées, **le dispositif de contractualisation s'est construit sur les bases suivantes :**

- Mise en place d'un **dispositif spécifique pour deux années** afin de suivre un nombre déterminé de réfugiés nommément identifiés (base de référence entre 250 et 300 personnes) et déjà présents sur la ville de Clermont-Ferrand
- Identifier une **équipe de deux professionnels** type Maîtrise d'œuvre Sociale, chargée de déployer le dispositif contractuel
- **Mobiliser les mesures, programmes et actions de droit commun** de l'État, des collectivités et les partenaires associatifs et privés, dans l'objectif de répondre aux situations individuelles, et de nature à permettre l'accueil et l'intégration de la cohorte de réfugiés identifiée
- **Agir prioritairement sur les questions** de santé mentale, de formation professionnelle, de maîtrise de la langue, d'accès au logement - particulièrement des moins de 25 ans – de citoyenneté, de développement du lien social via notamment la culture et la pratique du sport, d'accompagnement vers l'emploi et d'intégration des enfants dans la scolarisation
- **Compléter** les mesures, les programmes et les actions de **droit commun** expressément mobilisés en tant que de besoin, par **des actions nouvelles** et financées dans le cadre de la contractualisation
- **Partager les données** disponibles, **coordonner les acteurs** dans une approche intégrée et **installer les instances de pilotage**, afin de construire des parcours sans ruptures et cohérents
- **Évaluer les effets du dispositif** mis en place et basés sur le parcours des réfugiés identifiés ainsi que des dispositifs, actions et programmes pour mesurer ce qui fonctionne bien et ce qui doit être renforcé, identifier les manques et d'apporter de manière continue des corrections/ajustement

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (joint en annexe) avec la D.I.A.I.R et la Préfecture du Puy-de-Dôme, et à procéder à toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JUIN 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND

Olivier BIANCHI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE DU PUY DE DOME

diAir
Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés de Clermont-Ferrand

Préambule

1. **La méthodologie territoriale retenue par la Ville de Clermont-Ferrand**
2. **La mobilisation des dispositifs spécifiques existants et du droit commun**
3. **Les pistes d'actions nouvelles à développer**
4. **Les modalités de versement des fonds**

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2019

La Préfecture du Puy-de-Dôme, représentée par Madame la Préfète, Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

La Délégation Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, ci-après nommée DIAIR, représentée par Monsieur le Préfet, Alain REGNIER

Il est convenu ce qui suit :

Etant préalablement exposé que :

Chaque année, la France s'honore d'accueillir, en application des conventions internationales qu'elle a signées, des hommes, des femmes et des enfants victimes de persécution ou d'atteinte à leurs droits fondamentaux dans leur pays. Ainsi en 2018, notre pays a accueilli plus de 40 000 personnes réfugiées à qui elle a offert une protection.

En plus des personnes déjà présentes sur le territoire sollicitant une protection, la France s'est engagée à accueillir 10 000 réfugiés vulnérables dans le cadre de programmes européens de réinstallation, sous l'égide des Nations Unies.

Dans le Puy-de-Dôme, **922 bénéficiaires de la protection internationale** (*réfugiés et protection subsidiaire*) **sont présents au 30 avril 2019** dans des structures d'hébergement (74 *dans des dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile et 154 dans des dispositifs dédiés aux réfugiés*). Sur la ville de Clermont-Ferrand, une majorité des bénéficiaires de la protection internationale (*BPI*) sont aujourd'hui dans du logement autonome et ne

bénéficient donc plus d'accompagnement spécifique. En 2018 se sont 364 personnes, dont 110 sur la commune de Clermont-Ferrand au moment de la demande, qui ont obtenu sur le département du Puy-de-Dôme une protection de l'Etat français.

La Stratégie Nationale pour l'Accueil et l'Intégration des Personnes Réfugiées, validée lors du Comité Interministériel à l'Intégration du 5 juin 2018, est un cadre fort pour coordonner les actions menées en faveur de ces nouveaux arrivants. Pilotée par le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, cette stratégie permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'agir sur l'ensemble des domaines qui ont un impact sur la qualité de l'accueil et de l'intégration des réfugiés : accès aux droits, à l'emploi, au logement, mais également accès à la culture, au sport, etc.

La stratégie nationale est composée de **7 priorités thématiques**, dont 2 transversales :
Priorité transversale n° 1 : Renforcer le pilotage de la politique d'intégration des réfugiés
Priorité transversale n°2 : Engager chaque réfugié dans un parcours d'intégration renforcé
Priorité n°3 : Améliorer la maitrise de la langue française et l'accès à la formation et l'emploi des réfugiés
Priorité n°4 : Garantir l'accès au logement des réfugiés
Priorité n° 5 : Améliorer l'accès aux soins des demandeurs d'asile et des réfugiés
Priorité n°6 : Améliorer l'accès aux droits
Priorité n°7: Favoriser les liens entre réfugiés et la France

Le gouvernement a souhaité soutenir cet engagement en prévoyant, dans la Stratégie Nationale, **la signature de Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés** avec des grandes villes et métropoles. En effet, l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ne seraient pas possible sans la mobilisation des élus et des collectivités locales qui agissent de fait pour leur accompagnement au quotidien dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Elles se retrouvent en première ligne pour apaiser les difficultés entre les pressions migratoires et le droit de l'asile.

La Ville de Clermont-Ferrand considère que la question des migrants oblige les grandes villes, à se saisir du sujet car elles sont impactées au quotidien par un sujet qui représente un enjeu humanitaire majeur pour les prochaines décennies. C'est la raison pour laquelle le 12 avril 2019 le Maire de Clermont-Ferrand a signé une Lettre d'Engagement en vue de la signature du Contrat Territorial, qui pose les axes de l'engagement de la ville.

Clermont Ferrand et l'Auvergne ont été historiquement des terres d'accueil et d'intégration, et les valeurs d'humanisme et d'asile doivent continuer à être partagées, car si la réduction des délais d'examen des demandes d'asile contribue significativement à la maîtrise des flux, comme le savent bien les acteurs de l'asile et de son accompagnement, le bon accueil permet de mieux intégrer afin d'éviter des difficultés qui pèsent sur la société tout entière.

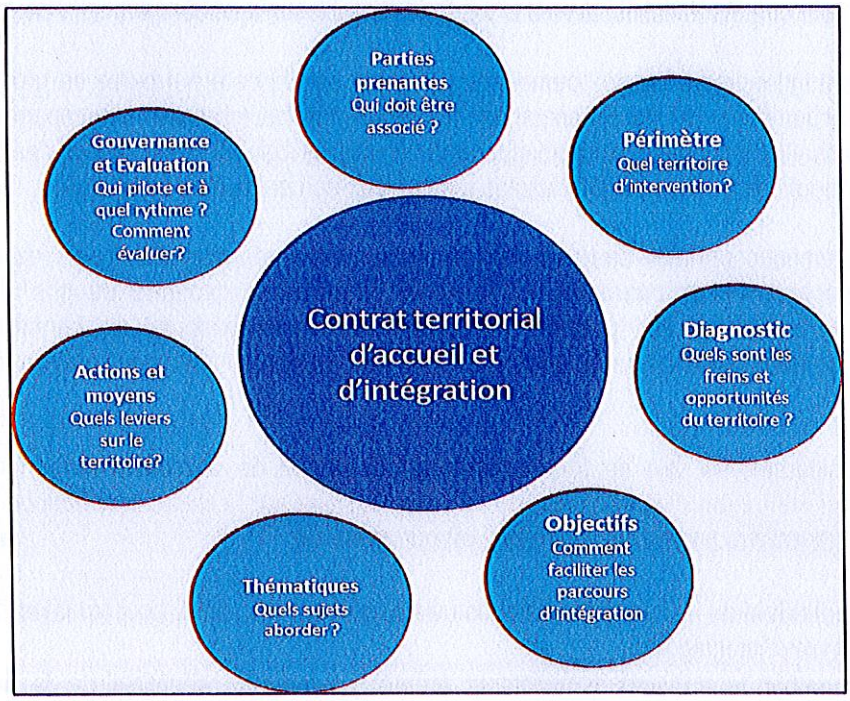
Le présent Contrat Territorial se veut une réponse globale associant l'ensemble des compétences et des volontés, à savoir, la puissance publique, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et de l'accès aux droits, mais également les habitants, les acteurs privés et la société civile, notamment les associations.

L'élaboration du Contrat Territorial **prend notamment en compte les compétences de l'Etat** en matière de politique d'intégration des personnes ayant obtenues une protection, en matière d'accès aux droits, d'hébergement et logement, d'insertion par la langue française ou par la formation civique à travers le Contrat d'Intégration Républicaine (*CIR*), la formation professionnelle et l'accès à l'emploi, de santé, mais aussi son implication dans les initiatives citoyennes pour changer le regard sur les réfugiés.

Il prend également en compte le rôle de la Ville de Clermont-Ferrand comme un des acteurs de l'accueil et de l'intégration des nouveaux habitants sur son territoire, en complément des compétences de l'Etat. Par sa participation à cette démarche, la Ville de Clermont-Ferrand réaffirme son engagement historique en faveur de l'accueil et sa volonté d'œuvrer en faveur de l'intégration des réfugiés, en mobilisant ses services et ceux de son Centre Communal d'Action Sociale ainsi que ses politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la vie sociale et culturelle, de la citoyenneté, de l'accès aux droits et de l'action sociale.

L'Etat et la Ville de Clermont-Ferrand s'engagent également, par la signature de ce Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration, **à se mobiliser et mobiliser leurs partenaires** associatifs, et également les compétences du Conseil départemental, de l'Université Clermont Auvergne et de Clermont Auvergne Métropole, pour la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes complémentaires en direction des personnes ayant obtenues une protection internationale[1].

Au final, **l'objectif du Contrat Territorial est d'améliorer la vie des réfugiés** en levant les freins à leur intégration dans tous les domaines en répondant aux thématiques suivantes :



[1] *Le statut de réfugié est accordé à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors-du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner selon l'article 1er de la Convention de Genève du 28 juillet 1951. Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes :la peine de mort ou une exécution; la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; pour des civils, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.*

Le présent Contrat Territorial est établi pour l'année 2019 et les années 2020 et 2021, sous réserve de l'inscription des crédits en Lois de finances.

I. Retenir une méthodologie pour la contractualisation de la Ville de Clermont-Ferrand qui met au centre la personne réfugiée

1. Mettre en place un dispositif spécifique pour le suivi d'une cohorte de réfugiés nommément identifiés et déjà présents sur la ville de Clermont-Ferrand

Le présent Contrat Territorial ne serait à lui seul répondre à l'étendue de la question de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, problématique pour laquelle il existe déjà un grand nombre de dispositifs spécifiques, que l'Etat a renforcés ces dernières années.

La mise en place d'actions ponctuelles que la contractualisation permet de développer, ne saurait suffire à couvrir l'entièreté de la question, sans compter que le présent Contrat Territorial prévoit un engagement de la ville aux côtés de l'Etat, pour une durée définie avec des fonds mobilisables uniquement sur cette période.

Seul un accompagnement individualisé des personnes réfugiées est de nature à permettre de proposer un parcours cohérent et coordonné aux publics accompagnés alliant à la fois hébergement, accompagnement à la vie quotidienne dans le logement, accompagnement social global des personnes hébergées, accompagnement vers l'emploi et la formation des adultes particulièrement la maîtrise de la langue.

Il s'agit par cet engagement pour la ville de Clermont-Ferrand, en lien avec la Stratégie Nationale, de **montrer à l'opinion publique notamment, qu'une action forte et coordonnée des acteurs publics et privés permet de combler les interstices qui peuvent compromettre le parcours du bénéficiaire de la protection internationale** et d'aboutir à une intégration réussie des personnes auxquels l'Etat français doit protection.

Ainsi forte de ces considérants, la ville de Clermont-Ferrand a décidé de construire son engagement contractuel à partir de **l'identification d'une cohorte de réfugiés présent sur la commune**, pour lesquels, et sous réserve d'un engagement des personnes identifiées, **elle propose de** :

- **Assurer un suivi individuel** de leur parcours dans une vision globale, afin d'agir pour lever les différents obstacles rencontrés dans leur intégration ;
- **Mobiliser les dispositifs spécifiques** existants et prévus pour les bénéficiaires de la protection internationale ;
- **Actionner les politiques de droit commun** dans tous les domaines de la vie quotidienne conduites par les collectivités locales dans leurs domaines de compétence ;
- **Agir avec les institutions publiques, les partenaires associatifs** et plus largement **privés**, pour lever les obstacles rencontrés ;
- **Mettre en place** à partir de la situation de plusieurs membres de la cohorte qui rencontrent des difficultés et avec la mobilisation des partenaires, **des actions spécifiques ;**
- **Donner un accès individuel** à l'ensemble des données détenu concernant la personne ;
- **Assurer une évaluation** de la démarche engagée par la contractualisation, à partir particulièrement de l'avis des 1ers concernés.

A ce stade d'avancement de la démarche, **la cohorte envisagée**, au regard du nombre de personnes réfugiées présentes sur la commune de Clermont-Ferrand, soit environ 450 personnes sur la totalité de 918 personnes recensées au 30 avril 2019 dans le Puy-de-Dôme, **concernerait entre 250 et 350 personnes.**

L'identification finale passera par un travail avec les partenaires mobilisés pour l'élaboration du présent Contrat Territorial en prenant en compte les différentes étapes dans lesquels peuvent se trouver les personnes réfugiées et leurs familles.

2. Mettre en place une ingénierie spécifique de type maîtrise d'œuvre sociale pour déployer le Contrat Territorial

Afin de répondre aux situations individuelles de la cohorte de réfugiés identifiés, et de permettre un bon accueil et une intégration fluide, il convient de mettre en place une équipe de type maîtrise d'œuvre sociale. Composée de deux personnes, avec chacune un profil complémentaire - social et administratif - nécessaires au bon déploiement de la démarche, **celle-ci aura pour missions de :**

- **Déployer** la méthodologie retenue dans le présent Contrat *(Cf. II méthodologie retenue par la contractualisation de la ville de Clermont-Ferrand)* ;
- **Animer** les instances techniques partenariales et de gouvernance mises en place pour la conduite du dispositif ;
- **Mettre en place** les outils de suivi et de reporting des personnes membres de la cohorte et ceux permettant le partage d'information entre partenaires ;
- **Accompagner** le déploiement tout au long du processus de la contractualisation de l'évaluation du dispositif et des actions conduites ;
- **Mobiliser** les mesures, programmes et actions spécifiques et de droit commun de l'Etat, des collectivités locales et les partenaires associatifs et privés recensés localement (*Cf. III mobilisation des dispositifs spécifiques et de droit commun existants sur Clermont-Ferrand*) ;
- **Assurer** une veille et une mise à jour des dispositifs existants concernant les réfugiés ;
- **Fluidifier** les parcours des personnes de la cohorte **et combler** par des initiatives adaptées mises en place avec les partenaires, les difficultés individuelles rencontrées par les réfugiés dans leur parcours d'intégration ;
- **Construire et développer** tout au long du déploiement de la contractualisation et à partir d'une analyse quotidienne des besoins des personnes de la cohorte, des actions spécifiques avec la mobilisation des partenaires ;
- **Rendre compte** via des rapports et tout autre support développé, à la D.I.A.I.R et plus largement aux partenaires impliqués, de l'état d'avancement de la contractualisation et des résultats obtenus.

La ville de Clermont-Ferrand souhaite que **l'ingénierie soit rattachée en interne à la Direction du Développement Social et Urbain** qui a déjà en charge le déploiement des politiques publiques de la ville en matière de cohésion territoriale, notamment sur les quartiers de la politique de la ville et qui est donc dotée d'un savoir-faire en matière de conduite de projets partenariaux et d'intervention en direction de publics présentant des difficultés de différents ordres.

Cependant et compte tenu du refus du Ministère de l'intérieur dans le cadre du déploiement des contrats dits de « Cahors », de retraiter les dépenses engagées par les collectivités et leurs EPCI qui signent un Contrat Territorial et ce malgré le cofinancement de la D.I.A.I.R, la ville de Clermont-Ferrand a décidé **d'externaliser**

le recrutement d'un des deux membres de l'équipe projet afin de minimiser l'impact des dépenses sur l'objectif d'encadrement des dépenses annuelles.
L'équipe projet sera financée sur les fonds obtenus dans le cadre de la contractualisation en complément d'une intervention sur les crédits de la ville de Clermont-Ferrand.

3. Prévoir concomitamment au déploiement du Contrat Territorial, une évaluation de la démarche et des actions

Mettre en place une démarche spécifique dont la durée est limitée dans le temps afin de renforcer les effets des mesures existantes pour l'accueil et l'intégration des réfugiés commande de pouvoir en mesurer les effets. L' évaluation permet d'introduire **un mode de questionnement** et **une démarche d'analyse de l'action publique**, qui s'attache à expliciter d'une part, la mise en oeuvre de la démarche, sous ses différentes formes, et d'autre part, à corréler les relations entre les objectifs, les moyens et les résultats.

Cet outil de connaissance au service de l'action doit être **prévu concomitamment avec le déploiement de la contractualisation**. Elle apportera un diagnostic d'étape sur les premières phases de réalisation d'un programme. En liaison étroite avec le dispositif de pilotage de l'action, l'évaluation permettra de définir les réorientations nécessaires pour une réussite optimale.

L'évaluation qui sera mise en place devra permettre **d'apprécier si le projet lié à la contractualisation et les actions déployées sont efficientes** (*rapport entre les moyens mis en oeuvre et les résultats de l'action conduite*), **efficaces** (*les résultats obtenus au regard des objectifs*). *Elle permettra* également **de mesurer la cohérence** dans la conception et le déploiement, ainsi que la pertinence de ce qui est déployé (*adéquation entre les objectifs explicites et les besoins ou les problèmes identifiés*).

L'évaluation sera financée sur les fonds obtenus dans le cadre de la contractualisation.

4. Pilotage et suivi de la démarche de contractualisation

Un portage et une coordination des actions sont menés pour l'ensemble du dispositif en direction de tous les partenaires par la **Direction du Développement Social et Urbain de la ville** de Clermont-Ferrand, au sein de laquelle est rattachée l'équipe projet.

Le suivi du Contrat Territorial sera assuré par une **instance de pilotage** réunissant la Ville, les services de l'Etat, notamment la DDCS, avec laquelle ce dernier a été élaboré, la Direction territoriale de l'OFII et de l'Unité Territoriale de la Direccte. Il comprendra également un représentant des différents partenaires publics et privés impliqués dans la conduite de la démarche.

Un suivi du protocole d'intégration sera relayé auprès des différentes instances déjà existantes, pilotées par l'Etat aux niveaux régional, départemental. La ville relayera également dans ses instances internes de gouvernance l'avancée de la démarche.

Ce pilotage institutionnel dont le but est de rendre compte au moins une fois par an de l'avancée de la démarche, sera **complété par des instances de coordination, de suivi et de veille** entre les différents partenaires, ainsi que par **des groupes de travail** avec l'ensemble des partenaires publics et privés (*notamment associatifs*) du territoire dans une logique d'animation des réseaux d'acteurs.

La ville de Clermont-Ferrand pourra **en tant que de besoin, lancer un appel à projets**, pour la mise en place d'actions en faveur de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, conformément à la démarche mise en place et aux axes d'intervention définis.

II. Mobiliser les mesures, programmes et actions de droit commun de l'État, des collectivités et les partenaires associatifs et privés, dans l'objectif de répondre aux situations individuelles, et de nature à permettre l'accueil et l'intégration des réfugiés identifiés dans la cohorte

---

Le dispositif spécifique mis en place par la ville de Clermont-Ferrand, passe **d'abord par la mobilisation des mesures, programmes et actions spécifiques en direction des réfugiés et ceux de droit commun**, conduits par l'Etat, les collectivités et les partenaires associatifs et privés. Il s'agit par cette démarche qui exige une **bonne connaissance de l'existant sur le territoire clermontois** et une mise à jour permanente des données collectées, de répondre aux situations individuelles des personnes qui sont identifiées dans la cohorte.

Il s'agira par ce 1er niveau de la démarche, de veiller à combler les écarts qui pourraient être constatés entre les possibilités et l'effectivité de leur mise en œuvre, **l'accès des réfugiés aux dispositifs spécifiques et services de droit commun est un préalable essentiel à leur intégration**. L'un des enjeux en la matière réside dans **la coordination et la mise en cohérence de la multiplicité des actions et des acteurs** déjà engagés en faveur de l'intégration des publics bénéficiaires de la protection internationale

L'équipe projet devra établir à l'attention des partenaires **un recensement le plus exhaustif possible de l'existant et un diagnostic de toutes les pratiques d'accueil bénéficiant aux publics migrants**, notamment bénéficiaires de la protection internationale. A partir de là et grâce à la mise en place de temps d'échanges de pratiques entre les professionnels, il s'agira de mieux **capitaliser sur les modalités d'accompagnement renforcé et de soutenir le décloisonnement** entre les structures **voire la mutualisation d'actions.** Il s'agit aussi de favoriser une **meilleure interconnaissance** entre les structures spécialisées dans l'accompagnement des réfugiés et les partenaires de droit commun qui agissent au quotidien en matière de santé, d'emploi, de formation, etc.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial, ont été mis en place 5 groupes de travail avec les acteurs et partenaires sur différentes thématiques afin d'effectuer un 1er recensement de l'existant. Les partenaires ont renseigné une fiche action pour chacune de leur intervention actuelle. **La synthèse de ce travail est jointe en annexe du contrat et permet déjà d'identifier les partenaires porteurs d'actions et de dispositifs, les thématiques d'intervention** (*santé, logement/habitat, accompagnement social, accès aux droits, éducation, sport, culture, apprentissage du français, accès à l'emploi et valeurs de la république*), **le type d'actions conduites** (*droit commun ou spécifique réfugiés*) **et le public concerné** (*enfants, 18-25 ans, adultes, sur prescription, sur adhésion*), ainsi que **le nombre total de personnes pouvant bénéficier d'une action spécifique.**

III. Compléter les mesures, les programmes et les actions spécifiques et de droit commun existants, par des actions nouvelles et à financer dans le cadre de la contractualisation à partir des thématiques identifiées dans la Stratégie Nationale

---

Tout l'intérêt du Contrat Territorial, réside dans sa capacité à financer outre de l'ingénierie, **des mesures nouvelles dont la pertinence et le contenu sont le fruit in concreto d'une observation des manques pour les personnes de la cohorte.**

Ces actions et dispositifs nouveaux construits avec les partenaires compétents et à financer dans le cadre de la contractualisation, seront **déterminés tout au long du processus de déploiement de la démarche.** Il est primordial de permettre au dispositif mis en place d'être le plus souple possible afin de répondre aux besoins concrets des réfugiés de la cohorte.

Il s'agit de faire œuvre de pragmatisme, de ne pas figer trop rapidement les choses et donc de laisser à l'équipe projet le soin dans le cadre de la conduite du dispositif contractuel et au fur et à mesure de la meilleure connaissance et du développement des instances de partage, de concevoir des actions de nature à rendre plus effective l'intégration des réfugiés sur le territoire clermontois.

Cependant, au regard des enjeux liés à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, il apparaît déjà dans l'objectif de l'effectivité de l'accès aux droits, **intéressant d'agir prioritairement sur les axes suivants** :

- La prise en compte des questions de santé, et notamment la santé mentale ;
- La formation professionnelle et de la maîtrise de la langue ;
- L'accompagnement vers l'emploi ;
- L'intégration des enfants dans la scolarisation et l'accompagnement de leurs parents ;
- L'accès au logement particulièrement des moins de 25 ans ;
- Le développement du lien social, via notamment la culture et la pratique du sport et le partage des valeurs de la République.

Dans le cadre de la contractualisation et au regard tant des limites déjà constatées par les partenaires que des axes prioritaires identifiés, il a été demandé à ceux-ci dans le cadre des groupes de travail mis en place pour le Contrat Territorial, d'exprimer **des pistes d'actions** qu'il serait pertinent de conduire en lien avec les axes de la Stratégie Nationale. **Un document de synthèse joint en annexe du présent contrat, présente les pistes d'actions possibles.** Cette matière servira de **base du travail partenarial à engager** par l'équipe projet, une fois la signature du Contrat Territorial.

IV. Les modalités de versement des fonds

Pour l'année 2019, le soutien de la DIAIR s'élève à 300 000 euros, renouvelable sur les années 2020 et 2021 en fonction des Lois de finances.

Dans la perspective de la neutralisation des effets de la mise en oeuvre du Contrat Territorial sur les finances de la ville de Clermont-Ferrand et en l'absence d'accord du ministère des finances sur la neutralisation de cette politique initiée par la D.I.A.I.R, il est retenu **le principe de recourir à une externalisation pour percevoir les 300 000 euros de l'année 2019, sauf le montant de la subvention affectée au financement d'une partie du poste d'un des deux agents de l'équipe projet.**

Le recours à un prestataire extérieur pour percevoir toute ou partie des 300 000 euros du Contrat Territorial, **fera l'objet** en plus du présent contrat **d'un accord contractuel complémentaire** qui précisera les obligations des signataires.

Ainsi, la **dotation annuelle** imputée sur les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » action 15 « Accompagnement des réfugiés », sous action 12 « Aide et accompagnement des réfugiés », domaine fonctionnel « 0104-15-12 », activité 010403020102 « Aide et accompagnement des réfugiés – dépenses crédits déconcentrés » du budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 2019, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5, **pourra être créditée sur le compte de la ville de Clermont-Ferrand (N° IBAN : FR88 3000 1003 01C6 3000 0000 038 – BIC associé BDFEFRPPCCT), ou versée directement sur le compte des prestataires identifiées,** sur la base d'un courrier de la collectivité qui précisera à Madame La Préfète du Puy-de-Dôme les actions, les porteurs des actions, ainsi que les montants à verser.

ANNEXES

1. **Tableau de synthèse présentant les actions et dispositifs spécifiques et de droit commun existant et mobilisables pour l'accueil et l'intégration des réfugiés**
2. **Tableau de synthèse présentant des pistes d'actions élaborées par les partenaires locaux en vue de la signature du Contrat Territorial, pour favoriser l'accueil et l'intégration des réfugiés**
3. **Schéma de présentation de la démarche de contractualisation de la ville de Clermont-Ferrand**
4. **Liste des partenaires associés à la démarche et ayant participé aux groupes de travail**

Fait à Clermont-Ferrand en trois exemplaires originaux, le .....

Le Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés

Alain REGNIER

La Préfète du Puy-de-Dôme

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Le Maire de la ville de Clermont-Ferrand,

Olivier BIANCHI

Annexe 1

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des analyses des actions existantes

Organisme porteur De l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES										TYPE		PUBLIC						Observations
		Santé	Logement/Hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République	Action de droit commun	Action spécifique	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre (pour les actions spécifiques)	
CCAS	Accompagnement social Entretiens sociaux individuels Point Accueil Ecoute Jeunes (18-25 ans)			1	1							1			1	1		1		
	Action collective – accès à la culture En partenariat avec Culture du coeur 14 rencontres sur 6 mois .							1					1				1		10	
	Salon Joséphine Action de socio-esthétique Contribuant à l'estime de soi			1								1			1	1	1			
	Accès au sport En partenariat avec le DAHLIR Pour le public hébergé au CHRS (uniquement des hommes)						1					1				1		1	18	
	Aides facultatives Des aides entre 80 € et 450 €, Dans les champs de la santé, logement, Alimentation, insertion pro			1								1			1	1	1			
Bailleurs	Logement adapté Logement autonome dans le parc social Et intermédiation locative En partenariat avec les acteurs sociaux Vigilance à ne pas orienter les réfugiés vers Les QPV		1									1			1	1	1	1	1	Difficulté à trouver des logements (typologies, localisation, ...) Adaptés aux besoins
Education nationale	Parcours de soins Sur le Thiers Mise en place de rencontres avec les Partenaires (ISBA, CH, AS, ...)	1			1								1	1			1		20	
	Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) 1er accueil au CIO, puis Prise en charge dans les UPE2A 29 enseignants 12 collèges (permanents) Et 6 lycées (permanents)					1							1	1			1		432	
Forum réfugiés	Programme Régional d'Intégration des Réfugiés Accompagnement global, spécialisé, Individualisé visant la sortie de l'hébergement Et l'accès au logement autonome		1	1						1			1	1	1	1	1		59	156 ménages accompagnés en 2018 90 % d'hommes 83 % d'allophones
APART	Logement temporaire Apprentissage de la gestion autonome du logement		1	1	1						1		1	1	1	1	1		16	63 BPI accompagnés en 2018

Annexe 1

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des analyses des actions existantes

Organisme porteur De l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES											TYPE		PUBLIC						Observations
		Santé	Logement/Hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République		Action de droit commun	Action spécifique	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre (pour les actions spécifiques)	
APART	Centre Provisoire d'Hébergement Accueillir, sécuriser, accompagner Vers l'autonomie, insertion pro, Apprentissage du français, Suivi hors les murs pendant 6 mois	1	1	1	1	1			1	1	1			1	1	1	1	1		?	70 BPI accompagnés en 2018
	baux glissants Intermédiation locative		1										1		1	1	1	1			112 BPI accompagnés en 2018
ANEF	Hébergement et accompagnement social Actions de droits commun : CHRS, ASLL, ALT, PAE Action spécifique Demandeurs d'Asile : HUDA		1	1	1					1			1		1	1	1	1			
ADOMA	Résidence sociale L'Arverne 131 logements + Hebergement d'Urgence avec Accompagnement Social (HUAS)		1	1									1		1	1	1	1			30 réfugiés accueillis en 2018
CH Ste Marie	Permanence d'Accès aux Soins Psy Personne sans couverture sociale ou partielle Bilan social, entretiens sociaux, Consultations, délivrance médicaments Réseau médico-social et équipe pluridisc.	1		1	1								1		1	1	1		1		
	Retablis Toit Personnes majeures, sans abris, Avec pathologies psy sévères Accès au logement, puis accompagnement Médical	1	1	1									1			1	1	1			20 places
	Equipe mobile de psychiatrie précarité Personnes en situation de précarité et/ou exclusion sociale avec souffrance Psychique Aller-vers, pour diag et prise en charge Soutien aux acteurs du médico-social	1											1			1	1		1		
CHU	Système de soin (droit commun) Les réfugiés ont accès au droit commun En matière de soin	1		1	1								1		1	1	1		1		problématique d'interprétariat
CD 63	Dispensaire Emile Roux Prise en charge des pathologies tuberculose, VIH, MST, hépatite, vaccination, ... Public en situation de précarité	1											1		1	1	1		1		824 patients en 2018
	PMI Accompagner les parents et futurs parents, Les enfants de moins de 6 ans Soutien à la parentalité, prévention Visites à domicile	1											1		1	1	1	1			

Annexe 1

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des analyses des actions existantes

Organisme porteur De l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES										TYPE		PUBLIC					Observations
		Santé	Logement/Hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République	Action de droit commun	Action spécifique	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre (pour les actions spécifiques)	
SAMA	Ateliers socio-linguistiques Apprentissage du français pour la vie Quotidienne, 2 groupes de niveau							1	1			1			1	1		1		cours de 15 personnes, 7 groupes sur les QPV de clermont
	Parlons de toit Cours de français spécifiques au logement Action prioritaires pour primo-arrivants, dont Réfugiés							1	1		1	1			1	1		1		12 personnes, 24 semaines avec 15h de cours par semaine
SAMA	Atelier Codes sociaux Action proposée à tous les stagiaires SAMA Renforcement des journées dans le Cadre du CIR							1	1		1	1			1	1		1		45 ateliers thématiques par an
METROPOLE	Alphabétisation basée sur les métiers Public : demandeurs d'emploi éligibles PLIE Mis en place par le GRETA Cours de français à vocation professionnelle								1	1		1			1	1	1			
VILLE DE CLERMONT-FD	Mission égalité des droits Intervention en milieu scolaire pour diffuser Une culture de l'égalité des droits et lutte Contre les discriminations					1					1	1		1				1		
	Pass 3eme Accueil de collégien.ne.s en stage 3eme Au sein des services de la Ville Découverte des métiers, et du rôle De la ville					1			1			1		1			1			
	Equipes territoriales de développement social ACCES AUX DROITS Mairie annexe des Vergnes, actions de lutte Contre l'illectronisme, permanences juridiques (en partenariat avec TGI et acteurs associatifs)				1							1	1		1	1		1		
	Equipes territoriales de développement social ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE Actions de soutien à la scolarité pour les enfants et les jeunes en QPV					1						1	1	1				1		
	Equipes territoriales de développement social LIEN SOCIAL Appui aux initiatives des habitants, Actions familles, travail d'aller-vers les Publics éloignés/empêchés							1	1			1	1		1	1	1			
	Mission sport Action sport santé et sport social En direction des publics éloignés Sur des pratiques amateurs et gd public Interventions spécifiques pour les jeunes Durant les vacances et en soirée							1				1	1		1	1	1			

Annexe 1

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des analyses des actions existantes

Organisme porteur De l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES											TYPE		PUBLIC						Observations
		Santé	Logement/hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République		Action de droit commun	Action spécifique	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre (pour les actions spécifiques)	
VILLE DE CLERMONT-FD	<u>Les loisirs, facteurs d'intégration</u> (direction de l'enfance) Accueil de loisirs et séjours Gratuits pour les jeunes migrants					1	1	1					1		1				1		
	<u>Suivi santé jeunes migrants à l'école</u> (direction de l'enfance) Bilan de santé pour les jeunes migrants Possibilité de prendre une douche Dans les locaux de l'école	1											1		1				1		
MISSION LOCALE	<u>Garantie jeune</u> Accompagnement des jeunes 16-25 ans d'une an, intensif, encadré, Alternant des temps collectifs et individuels Allocation mensuelle de 492 euros									1			1			1		1			En moyenne 3 jeunes BPI par groupe Les entreprises ont été Sensibilisées à l'accueil de ce public Les jeunes BPI doivent être Signataires CIR et niveau A2
	<u>Parcours d'Intégration par l'Acquisition De la Langue (PIAL)</u> Permettre à des jeunes BPI en accompagnement PACEA d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires à l'accès au droit commun : Orientation vers une plateforme d'évaluation linguistique. Allocation possible de 1 477,71 euros durant cette phase, sous condition de ressources. Intégration sur un parcours linguistique adapté.								1	1				1		1		1		50	
FIT	<u>Plateforme « apprendre le français » (ALF)</u> Informer les acteurs et le grand public sur l'offre de formation linguistique du territoire Accueillir, évaluer et orienter les personnes étrangères vers les dispositifs d'apprentissage du français adaptés à leurs besoins Suivi en lien avec les acteurs								1				1			1	1		1		275 BPI orientés en 2018. En hausse en 2019 75 % des BPI sont des hommes Et 2/3 ont moins de 30 ans
DAHLIR	<u>Accès aux loisirs</u> Faciliter l'accès aux loisirs Via les clubs sportifs						1	1					1				1		1		40 réfugiés
UCA	<u>Action PASREL</u> (pratiques artistiques, sportives, rencontres, Écriture créative et langue française) Groupes semestriels avec des ateliers Linguistiques, sorties culturelles, ... Certifications pour l'apprentissage du français							1	1		1			1		1		1		36	
	<u>coLAB</u> Dans le cadre d'un projet européen, Ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur aux réfugiés, Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité, (5 réfugiés-enseignants à Clermont)					1				1				1			1		1	5	
	<u>Diplôme universitaire de langue française</u> DU permettant l'apprentissage du français (A1 à C1) et ouvrant droit aux Bourses universitaires Ouverture LMD pour suite du parcours					1				1				1		1		1			DU sans limite de place Disponible, mais payant

Annexe 1

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des analyses des actions existantes

CPAM	Portail internet partenaires sociaux Mettre en place une passerelle facilitatrice Pour identifier les situations complexes, Et faciliter la gestion des situations courantes				1						1		1	1	1		1			
	CAP santé jeune Consultation médicale pour les enfants (soin et prévention) Des rendez-vous dédiés aux parents Non francophones	1									1		1			1				8 familles non francophones Accueillies en 2019
OFII	Formation civique dans le cadre du CIR Déléguée à l'AFORMAC 4 jours sur principales caractéristiques de la France, fonctionnement des institutions, Principes et valeurs de la République, Démarches et accès aux droits				1					1		1			1	1				
	Formation linguistique Volume défini en fonction de l'évaluation Du niveau de langue Jusqu'à 600h pour des Non lecteurs et non scripteurs							1			1				1	1				
CECLER	Centre d'Accueil pour Réfugiés Réinstallés Accompagnement global du réfugié Dans ses démarches d'insertion sociale Et professionnelle		1	1	1			1	1	1		1	1	1	1	1				70 nouveaux réfugiés accueillis Tous les 4 mois
	PIETRA Accompagnement vers et dans l'emploi Des BPI, Prospection et accompagnement auprès Des entreprises Intermédiation professionnelle								1			1			1				200	action récente
NOMBRE		10	9	12	11	8	5	8	12	9	12	31	14	24	30	32	23	22	846	
POURCENTAGE		10	9	13	11	8	5	8	13	9	13	69	31	28	35	37	51	49		45

Premiers éléments d'analyse

- 45 actions apparaissent dans cet état des lieux ; ce qui correspond à un bon échantillon pour conduire l'analyse de l'existant, s'il manque quelques réponses de la part d'acteurs du droit commun.
- Sur ces 45 actions, 31% s'adressent spécifiquement au public réfugié. Lorsque les places disponibles, ou nombre de publics cibles, sont additionnés, on atteint un nombre de 846 (important au regard du nombre de BPI sur Clermont-Fd, mais à relativiser car ces places disponibles ne concernent pas toutes la ville de Clermont-Fd et 432 places sont fléchées sur les UP2A, action spécifique pour collégiens/lycéens).
- La répartition par tranche d'âge ciblée est plutôt bien équilibrée en nombre d'actions. L'analyse serait à approfondir en matière de nombre de bénéficiaires.
- L'apprentissage du français, les valeurs de la République et l'accompagnement social sont les 3 thématiques d'intervention les plus fréquentes.

Annexe 2

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des propositions de pistes d'actions nouvelles

Organisme porteur de l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES										TYPE		PUBLIC						Observations
		Santé	Logement/Hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République	Tout public réfugié	réfugiés de la cohorte	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre	
CD63 Dispensaire E.Roux	Optimisation de l'orientation des réfugiés Contact avec les médecins généralistes Pour orientation des réfugiés vers La médecine de ville	1										1		1	1	1		1		
	attribution du carnet de liaison santé (ARS) à chacun des réfugiés de la cohorte identifiée Création d'un lien sanitaire et social Premier accueil	1		1									1	1	1	1		1		
	participation à la coordination et à la mise en place d'un dispositif de suivi sanitaire Mise en place d'un support informatique Dédiés pour suivi sanitaire des réfugiés de la cohorte	1			1								1	1	1	1		1		
CD63/PMI	Renforcement travail de réseau Proposition d'une animation de réseau santé Enfance et parentalité	1		1	1							1		1		1		1		
Education nationale	Faciliter la communication par l'intermédiaire d'un interprète Améliorer le premier accueil au sein des établissements auprès du service administratif Pour faciliter les inscriptions				1	1						1		1		1		1		
VILLE DE CLERMONT-FD	Alerte discriminations (Mission égalité des droits) Mise en place d'un guichet unique dans un lieu partagé entre différents acteurs Sous la forme d'un observatoire				1							1			1	1		1		A ce stade, seul l'observatoire est Acté par le Maire, Etude en cours pour le guichet unique (expérience similaire à Dijon)
	Sessions d'accompagnement et d'intégration (Mission égalité des droits) 4 journées pour informer sur les Droits de manière thématiques : formation/emploi, valeurs République, Droits « généraux », culture/loisirs				1						1	1	1	1	1	1		1		A mettre en cohérence avec le stage OFII dans le cadre du CIR
	Mobilisation des services de la Ville dans les modules de formation civique (CIR) Présentation des actions de la Ville En matière d'enfance, de citoyenneté, de sport, de culture, de solidarité, cadre de vie, ... Formation des agents sur l'écosystème « réfugiés »				1						1	1	1		1	1	1			
	Renforcement de la Mission sport Pour une intervention en direction des Réfugiés							1				1		1	1	1		1		coordination avec le DAHLIR
ADOMA	La Maison du Réfugiés – MR Un service social dédié pour l'accueil, l'information, l'orientation des BIP				1	1						1		1	1	1		1		

Annexe 2

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des propositions de pistes d'actions nouvelles

Organisme porteur de l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES										TYPE		PUBLIC						Observations
		Santé	Logement/hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République	Tout public réfugié	réfugiés de la cohorte	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre	
CCAS	<u>Accompagnement social renforcé</u> Inscrire les réfugiés dans un parcours d'insertion en s'appuyant sur RSA Pour les personnes isolés de + de 25 ans Sans enfants			1	1							1			1		1		15	
	<u>Un accompagnement renforcé spécifique pour les 18/25 ans</u> Versement d'une indemnité En contrepartie de l'accompagnement social			1	1							1			1			1	15	articulation avec la garantie jeune ?
	<u>Interprétariat /traduction</u> Pour renforcer l'accompagnement social Et la compréhension des démarches			1								1				1		1		
	<u>création d'un lieu de vie</u> Dédié aux réfugiés, géré par un Consortium d'acteurs associatifs et Institutionnels			1		1	1		1	1		1		1	1	1		1		
SAMA	<u>Ateliers Codes sociopro</u> Programmation mensuelle d'ateliers sur Vie quotidienne, accès aux droits Ateliers spécifiques sur les démarches			1					1			1			1	1	1			Lien avec les actions existantes De SAMA ?
	<u>action FLE et savoirs de base pour les jeunes réfugiés</u>								1	1		1			1		1		24	Lien avec le PIAL ?
bailleurs	<u>Coordination sur les attributions de logements sur la ville</u> Un référent par bailleur pour pister les Demandes de logement et faire le lien Avec la coordination Ville/Etat		1										1	1	1	1				
Forum Réfugiés	<u>Accompagnement psychothérapeutique des réfugiés</u> Renforcer la prise en charge médicale Et psychologique adaptée aux besoins des BPI En coordination avec les acteurs du droit commun	1										1			1	1	1		150	modalités d'articulation avec le Droit commun ?
	<u>Un territoire un logement un emploi</u> Découvrir le territoire, hors clermont, Explorer des pistes d'emploi accessibles, Immersions, Développer des repères sur le territoire			1	1						1	1			1	1	1		1	15	
	<u>Etude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une Maison du réfugié</u> Une mission d'ingénierie de 6 mois												1							

Annexe 2

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des propositions de pistes d'actions nouvelles

Organisme porteur de l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES										TYPE		PUBLIC					Observations
		Santé	Logement/hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République	Tout public réfugié	réfugiés de la cohorte	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre	
Forum réfugiés	FLE/théâtre pour une meilleure insertion En direction des réfugiés avec des difficultés (problématiques d'apprentissage et Confiance en soi) Projet collectif, développement personnel, Autonomie et communication							1	1			1			1	1	1		15	
APART	Jeunes BIP en parcours résidentiel et d'intégration Partenariat avec le PRIR Création d'un sas et un parcours résidentiel Pour les jeunes isolés sans ressources		1									1			1				12	
FIT	Intégracode travailler les pré requis Linguistiques au permis de conduire Stage de 200h								1			1			1		1		50	quid du financement du permis Par la suite ? De l'achat du véhicule et de son Entretien ?
MISSION LOCALE	PASSERELLE LINGUISTIQUE Pallier aux attentes entre chaque entrée en Formation linguistique Maintenir le niveau atteint en français Et les relations sociales (FLE, ateliers, loisirs, immersions)								1			1			1		1		30	
	Accès au sport Favoriser la mobilité, l'insertion des Réfugiés dans le milieu associatif, ...						1					1			1			1	12	
	ALPHA/FLE à visée professionnelle Découvrir et valider des projets pro Dans des secteurs porteurs Valider des CCP Formation de 5-6 mois								1	1		1			1		1		10	
	Services civiques pour l'accompagnement des réfugiés Accompagnement physique dans les Administrations dans le cadre des démarches			1								1			1		1			
	Réseau professionnel de santé Réseau d'acteurs du soin avec connaissance Des réfugiés et des situations Post-traumatiques	1										1			1			1		une articulation avec le projet du Dispensaire E.Roux ?
	Interprétariat /traduction Pour renforcer l'accompagnement social Et la compréhension des démarches			1								1			1			1		
	Acquisition linguistique En faveur d'une intégration socio-professionnelle renforcer/développer les acquisitions linguistiques Sécuriser l'intégration et autonomie Améliorer la connaissance des institutions 20h hebdo de FLE et actions sur la mobilité			1					1			1			1		1		12	articulation avec le PIAL (existant) ?

Annexe 2

Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration des réfugiés
Liste des propositions de pistes d'actions nouvelles

Organisme porteur de l'action	Intitulé de l'action Et descriptif sommaire	THEMATIQUES										TYPE		PUBLIC						Observations
		Santé	Logement/Hébergement	Accompagnement social	Accès aux droits	Education	Sport	Culture	Apprentissage du français	Accès à l'emploi	Valeurs de la République	Tout public réfugié	réfugiés de la cohorte	Enfant	18-25 ans	Adultes	Sur prescription	Sur adhésion	Nombre	
UCA	Validation d'équivalence de diplôme Selon le diplôme acquis ds pays d'origine, Mise en place d'une formation en français Et accompagnement ds les démarches d'équivalence de diplôme					1			1	1		1			1			1		
	Accès aux loisirs Faciliter l'accès aux loisirs, Favoriser les liens sociaux Mise en réseau des acteurs						1	1				1			1	1		1	40	
	Accompagnement à la reprise des études Cours de FLE pour réfugiés souhaitant Reprendre un cursus universitaire Et ne répondant pas aux critères exigés Pour les DU de langue française (FLEURA)					1						1			1	1		1		
UNISCITES	Coop'R Utiliser le service civique pour favoriser l'intégration des réfugiés Dans le cadre de l'appel à projet Volont'R de la DIAIR En lien avec CIR								1	1	1	1			1		1		10	
TOTAUX		6	3	12	9	4	4	2	10	6	3	31	3	11	29	20	11	20	410	
POURCENTAGES		18	9	35	26	12	12	6	29	18	9	91	9	32	85	59	32	59		34

PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE

- 34 propositions d'actions nouvelles déposées, avec une cible importante sur le public jeune (85%), majoritairement sur adhésion des publics,
Deux thématiques importantes : apprentissage du français et accompagnement social.
Les thématiques logement, culture et valeurs de la République sont
Moins investies par ces propositions d'action
- des points de convergence existent entre ces différentes propositions d'action : **le projet d'un lieu de vie pour les réfugiés,** comme support d'actions diversifiées en leur direction et avec une participation recherchée de leur part, **la nécessité de renforcer l'offre d'interprétariat** pour Faciliter notamment le premier accueil et la compréhension des démarches par les réfugiés, en matière de santé, **renforcer le travail en réseau Entre les acteurs du soin,** et notamment de la médecine « de droit commun ».

Annexe 3

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés de Clermont - Ferrand
Dispositif mis en place à Clermont-Ferrand

Détermination d'une cohorte de réfugiés à suivre pendant 2-3 ans

Maîtrise d'Oeuvre Sociale (MOS) Animation et coordination de la contractualisation État des lieux existant	➡	**Mobilisation** des acteurs publics et privés et des dispositifs / actions de droit commun et existants dans différents domaines	+	**Ajout** de nouvelles actions dans des domaines différents : - formation linguistique - formation et emploi - accompagnement accès aux droits - logement - santé	+	**Gouvernance** technique et politique à construire
Évaluation de la contractualisation	➡	**Continue** dès le démarrage de la contractualisation	+	**Critères** d'évaluation des actions avant démarrage	+	Avec la **participation des partenaires** publics et privés et des premiers concernés
Suivi contractualisation	➡	**Outils** à élaborer	+	**Données** à partager	+	**Charte** à établir avec tous les partenaires

Annexe 4

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés de Clermont-Ferrand

Liste des participants associés à la démarche et ayant participé aux groupes de travail

✧ Thématique n°1 : Premier accueil – intégration

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
DDCS
DIRECCTE
OFFI
FORUM REFUGIES
CECLER
APART
ANEF
ADOMA

✧ Thématique n°2 : Santé

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
DDCS
CONSEIL DEPARTEMENTAL – PMI
CONSEIL DEPARTEMENTAL – Dispensaire Emile ROUX
ARS
CHU PASS
CHU ESTAING
DSDEN
HOPITAL SAINTE MARIE
SOLIDARITE SANTE 63
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE

✧ Thématique n°3 : Logement

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
DDCS
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
LOGIDOME
OPHIS
AUVERGNE HABITAT
FORUM REFUGIES
APART 63
ANEF63
HABITAT ET HUMANISME

✧ Thématique n°4 : Accompagnement social, sportif, culturel, éducation, accès aux droits et valeurs républicaines

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
DDCS
CCAS
CONSEIL DEPARTEMENTAL
OFFI
DSDEN
CAF CLERMONT
UNICITES
ASM
DAHLIR
SECOURS CATHOLIQUE
SECOURS POPULAIRE

Annexe 4

✧ Thématique n°5 : Emploi – Apprentissage du français

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
DDCS
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
DIRECCTE
OFFI
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
FIT FORMATION
SAMA ASSOCIATION
MISSION LOCALE